

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE ROUERGUE
Séance du 20 Mars 2026**

Délibération N°1

Nombre de membres :	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	15
Présents:	15

Votes :	
Nombre de pouvoirs:	0
Nombre de Suffrages exprimés:	15
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	13
Vote contre:	2

L'an deux mil vingt six

Le 20 du mois de Mars à 18 Heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Chauchard Clément, Adjoint pour l'installation du conseil municipal

Date de convocation du Conseil Municipal 17/03/2026

Présents : Max CAPDEBARTHES - Virginie BOUTON - Jordi DELCASSO - Catherine PAROBECK - Clément CHAUCHARD - Claire BARRES - Jérôme FRAYASSE - Johanna BURIONI - Jean-Noël CALMELS - Sylvie MERCADIER PETIT - Cyril GONFRERE - Alexandra REY- Philippe BOU – Anne-Marie PELLEGRINO CORTEZ – Ignazio BELLAVIA

Absents avec procuration :

Absent non excusé:

Secrétaire : Jean-Noël CALMELS

OBJET : L'ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17 ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination de la secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur Jean-Noël CALMES pour assurer ces fonctions. Il convient également de procéder à la nomination de deux assesseurs. Il est proposé de désigner Mme Michèle MIALLET et de Monsieur Jean-Michel MIJOULE pour assurer ces fonctions.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Clément CHAUCHARD, a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT).

Il a rappelé l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Monsieur Max CAPDEBARTHES : 13 voix
Monsieur Philippe BOU 2 voix

Monsieur Max CAPDEBARTHES, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire.

Au registre sont les signatures de tous les membres.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 13 Contre : 2

La délibération est adoptée.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, domicilié 68 rue Raymond IV, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Maire, Max CAPDEBARTHES

*Acte rendu exécutoire le 23.03.26
Après dépôt en Préfecture
par voie dématérialisée le 23.03.26*

